

Le Grenelle de l'environnement donnait comme objectif l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides d'ici 2015, dans un but de préservation, afin de protéger ces milieux et les services écologiques et économiques qu'ils rendent.



Début 2019, la mission parlementaire a remis son rapport sur la restauration et la valorisation des milieux humides, intitulé **"TERRES D'EAU, TERRES D'AVENIR"** au ministre de la Transition écologique et solidaire. Ce rapport fait part de plusieurs propositions d'actions dont :

- Une sensibilisation accrue des élus et de la population, quant à l'importance de ces milieux dans la lutte contre le réchauffement climatique
- L'amélioration de la connaissance et de la cartographie de ces zones
- Le renforcement de la territorialisation de leur Gestion

La **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques** de 2006 réglemente les atteintes portées aux zones humides en définissant notamment des seuils de surface impactée nécessitant déclaration ou autorisation.

Par ailleurs, l'arrêté de 2008 définit précisément comment délimiter les zones humides en usant d'au moins un critère sur les deux établis, devenus alternatifs depuis l'amendement Bignon de 2019 (*c'est-à-dire un relevé de la flore indicatrice ou de sols indicateurs de zones humides*).

Aussi, la réglementation nationale impose aujourd'hui la mise en œuvre de mesures compensatoires pour tout projet portant atteinte à ces milieux.

Le **Plan Biodiversité** du Gouvernement présenté le 4 juillet 2018, prévoit également des mesures renforçant la préservation des zones humides (*lutte contre l'artificialisation des sols, financement incitatif pour la restauration de mares...*).

Au niveau régional, cette volonté de protection se traduit dans le **Schéma régional de cohérence écologique** par un objectif complémentaire : **la préservation et la restauration des continuités écologiques**. Mais également par l'adoption fin 2019, de la **Stratégie Régionale de la Biodiversité, dont l'une des orientations majeures est la restauration de la trame verte et bleue**, avec un objectif ambitieux de **zéro artificialisation**.

Le Département de Seine-et-Marne s'est engagé, quant à lui, aux côtés de nombreux partenaires, parmi lesquels SEME, dans le troisième Plan Départemental de l'Eau (*PDE*) 2017-2024. Ce dernier reconnaît l'importance des zones humides dans l'épuration et la régulation des eaux, et les intègre à ce titre dans sa politique d'amélioration et de valorisation des milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire.

C'est dans ce cadre que **Seine-et-Marne environnement** réalise, à la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département, une **mission d'accompagnement à la protection et valorisation** de ces espaces menacés :

- Sensibilisation des élus et services techniques à la présence des zones humides sur leur territoire
- Accompagnement pour protéger ces milieux au niveau des documents d'urbanisme
- Aide et incitation à l'acquisition
- Accompagnement des gestionnaires et des propriétaires dans la gestion particulière de ces milieux et leur valorisation
- Animations pour les scolaires (primaires, collèges, lycées) : découverte des zones humides et de leurs effets
- Organisation de sorties grand public sur les sites naturels du Département ou dans les communes pour faire découvrir le rôle très important de ces milieux ainsi que la richesse de leur faune et de leur flore

4 conseiller(ère)s zones humides assurent ces missions

- Anaïs **DEMARTY** : Chef de service ZH & Eau
- Charlie **DARENNE** : Chargé de mission ZH & Biodiversité
- Steve **GAUYACQ** : Conseiller ZH & Biodiversité
- Jumaanah **KHODABOCUS** : Conseillère ZH & Eau

BILAN DE L'ANNÉE 2019

INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

EN 2019, SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT A RÉALISÉ 2 "PORTÉS-À-CONNAISSANCE" ET 51 "AVIS SUR PLU" DONT 1 POUR L'ÉLABORATION D'UN PLU² PROPOSANT À CHAQUE FOIS UN ZONAGE ET UN RÈGLEMENT PROPRES AUX ZONES HUMIDES.

NOUS AVONS ACCOMPAGNÉ EN 2019, UNE DOUZAINÉ DE COMMUNES, 1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET 1 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, EN PARTICIPANT RESPECTIVEMENT AUX RÉUNIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE LEUR PLU COMMUNAL, PLU INTERCOMMUNAL OU DE LEUR SCOT³.

Une centaine d'élus et personnels techniques de collectivités a été sensibilisée à la préservation des zones humides au cours de ces réunions. Au total ce sont 8920 ha de zones humides qui ont été protégés dans les documents d'urbanisme depuis le début de la mission.

• ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES

En 2019, **30 animations grand public** (dont 6 stands) et **33 animations scolaires** ont été réalisées. Du **personnel technique** spécialisé a également été formé pour le compte de **Disneyland Paris**, dans l'optique de pouvoir inventorier et protéger les populations d'amphibiens du Parc.



Stand "Petites bêtes de la mare" Les Bucoliques de Coupvray - Mai 2019 (SEME)

Outre les animations proposées régulièrement les week-ends sous la forme de sorties nature, SEME a pris part activement, sous forme de stands, à plusieurs événements d'importance dont le festival "**LES TABARDERIES**" de Château-Landon, "**LES BUCOLIQUES**" de Coupvray, la "**RANDO DES 3 CHÂTEAUX**" et le Festival "**EMMENEZ-MOI**" à Épisy et Saint-Loup-de-Naud, tous deux organisé par le Département.

AU TOTAL, PRÈS DE 1750 PERSONNES ET 750 ENFANTS ONT DÉCOUVERT LES ZONES HUMIDES, LEUR RICHESSE BIOLOGIQUE ET LES ENJEUX INHÉRENTS À LEUR CONSERVATION.

Comme chaque année, SEME est intervenu lors de la semaine d'éducation à la nature, organisée par la Fédération de Chasse, en réalisant à 10 reprises un atelier sur la découverte de la petite faune aquatique. Cet atelier a d'ailleurs été déployé lors des Assises Nationales de la Biodiversité, au cours d'une visite de sites en partenariat avec l'UNICEM⁴.

• JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES (JMZH)



Animation crapauduc - Mars 2019 (SEME)

27 ÉVÉNEMENTS ont permis de sensibiliser **427 SEINE-ET-MARNAIS** à la préservation des zones humides, notamment à leurs multiples fonctions et aux services écosystémiques qu'elles apportent. Ceci a permis à la Seine-et-Marne de conserver son rang de deuxième collectivité la plus active en termes de nombre d'animations à l'échelle nationale.

• RNR⁵ DES ÎLES DE CHELLES

SEME continue son accompagnement de la CAPVM⁶ au travers de **suivis naturalistes** sur son territoire et de **l'animation de la RNR des Îles de Chelles**. Outre les suivis, une plaquette de valorisation de cette RNR a été initiée et **17 animations scolaires** pour **439 enfants** s'y sont déroulées.

• ACCOMPAGNEMENT DE MESURES COMPENSATOIRES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

SEME a contribué à la **mise en œuvre de mesures compensatoires ou d'accompagnement**. Des relevés botaniques et sondages pédologiques ont été réalisés dans le cadre d'un dossier de délimitation réglementaire de zones humides pour la CAPVM.

Des suivis naturalistes ont été déployés en parallèle à la rédaction de plans de gestion et à l'accompagnement de chantiers pour le compte de CEMEX. Dans ce cadre, une ancienne prairie inondable, qui s'était boisée, a fait l'objet d'une restauration par broyage de la végétation ligneuse et un bras de Seine a fait l'objet d'un dégagement des arbres afin d'améliorer son ensoleillement et **d'augmenter ainsi sa capacité de frayère à brochet**. Par ailleurs, nous avons poursuivi les démarches auprès de l'ONF⁷ et l'AESN⁸ pour finaliser les opérations de restauration de milieux humides et secs.



Réalisation de sondages pédologiques - 2019 (SEME)

• VIGNE SAUVAGE

Dans le cadre du PRAC⁹, SEME a participé à la **rédaction d'une plaquette de sensibilisation à la préservation de la Vigne sauvage** à destination des élus et des propriétaires forestiers ou gestionnaires.
http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Vigne_Sauvage_A5.pdf



• PANNEAU PÉDAGOGIQUE

SEME accompagne la mairie de Villevaudé depuis 2017 pour la restauration d'une mare communale. En 2019, **deux panneaux pédagogiques ont été réalisés** : l'un sur les travaux et les aménagements en faveur de la biodiversité, l'autre sur l'écosystème de la mare.

• RESTAURATION DE ZONES HUMIDES

SEME a accompagné, administrativement et techniquement, la commune de la Chapelle-Gauthier pour la seconde phase de travaux permettant la restauration de la zone humide de la Mauperchette et de la continuité écologique du ru d'Ancœur.

Suite au projet initié par SEME en 2013, les travaux de restauration de l'île du Perthuis à Nemours ont été commencés en fin d'année.

• RÉALIMENTATION DE LA NOUE FOSSE DE VEAU

SEME a poursuivi l'**accompagnement d'Eau de Paris** sur les études préalables à la réalimentation d'une noue en Bassée, via plusieurs expertises floristiques/pédologiques menées en parallèle aux inventaires multi-taxons déjà déployés ainsi qu'une étude limnimétrique d'un plan d'eau.

• ACQUISITIONS FONCIÈRES

SEME a poursuivi son activité d'**accompagnement dans l'acquisition de parcelles** situées en zones humides dans un but de **restauration et de préservation**. SEME a travaillé avec le Conservatoire des espaces naturels Pro Nature Île-de-France pour l'**acquisition de 6 ha de zones humides** sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

- 1 PLU : Plan Local d'Urbanisme
- 2 PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- 3 SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- 4 UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
- 5 RNR : Réserve Naturelle Régionale
- 6 CAPVM : Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
- 7 ONF : Office National des Forêts
- 8 AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
- 9 PRAC : Plan Régional d'Action de Conservation

- 2 PORTÉS-À-CONNAISSANCE
- 51 AVIS SUR PLU
- 30 ANIMATIONS OU STANDS GRAND PUBLIC
- 2 FORMATIONS
- 33 ANIMATIONS SCOLAIRES / ATELIERS À DESTINATION DES ENFANTS
- 4 HA DE ZONES HUMIDES RESTAURÉES
- 5,4 HA DE ZONES HUMIDES ACQUISES ET
- 13 HA EN COURS D'ACQUISITION

Répartition géographique DES INTERVENTIONS



PERSPECTIVES POUR 2020...



Suivis naturalistes amphibiens - Luzancy - mars 2019 (SEME)

Finalisation de la **plaquette sur la RNR îles de Chelles.**

Participation au **Festival "Emmenez-moi"** à **Saint-Loup-de-Naud** via un stand de découverte sur la petite faune de la mare.

Poursuite de l'**accompagnement d'Eau de Paris** sur les études concernant la réalimentation de **la fosse de Veau dans la Bassée.**

Poursuite de la **politique de prospection foncière** afin d'évaluer et de mettre en place des **projets d'acquisition de zones humides sur le département**, via notamment la réalisation d'un porté-à-connaissance foncier.

Suivi du chantier de restauration de la zone humide de **l'île du Perthuis à Nemours.**

Poursuite de l'accompagnement d'entreprises ou de collectivités dans le cadre de mesures compensatoires.

Poursuite et mise en œuvre de **projets de restauration de milieux humides** et d'aide à l'acquisition foncière pour les communes d'Annet-sur-Marne, Nonville, Fontenay-Trésigny et Grisy-sur-Seine ainsi que pour le conservatoire des espaces naturels (Pro Natura Île de France).

À la demande des services de l'Etat, Seine-et-Marne environnement continuera à établir des **portés-à-connaissance** et des **avis sur les projets de PLU** sur les zones humides pour les communes en révision ou en élaboration de PLU.



Suivi des travaux de restauration - La Chapelle-Gauthier - Octobre 2019 (SEME)

Anaïs **DEMARTY** : 01 64 31 19 68 • coord.zh@seme-id77.fr
Steve **GAUYACQ** : 01 64 31 19 65 • zhbio-s@seme-id77.fr
Tristan **CRESPO** : 01 64 31 06 84 • eau-zh@seme-id77.fr
Charlotte **ABDOLA-TROLLUX** : 01 64 31 19 66 • zhbio-n@seme-id77.fr



SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT
18 allée Gustave Prugnat, Moret sur Loing
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
Tél. : 01 64 31 11 18 • Fax : 01 64 31 16 46
contact@seme-id77.fr

Retrouvez notre calendrier des animations sur notre site :
seine-et-marne-environnement.fr



www.facebook.com/
Seine.et.Marne.environment



twitter.com/SEME_77

